



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/INF/48/5
27 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/CHINOIS
ESPAGNOL/FRANCAIS/RUSSE

Quarante-huitième session

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Note du Secrétaire général

1. L'article 100 du règlement intérieur de l'Assemblée générale stipule ce qui suit :

"Chaque Membre peut être représenté par une personne à chacune des grandes commissions, ainsi qu'à toute autre commission qui peut être créée et à laquelle tous les Membres ont le droit d'être représentés. Il peut aussi affecter à ces commissions des conseillers, conseillers techniques, experts ou personnes de catégorie analogue."

2. En conséquence, les délégations des Etats Membres sont priées de bien vouloir remplir à la machine à écrire la formule ci-jointe et l'envoyer au Bureau des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (bâtiment du Secrétariat, bureau S-3670 A), le lundi 11 octobre 1993 au plus tard, de manière que les listes indiquant la composition des grandes commissions puissent être distribuées le plus tôt possible. Les noms des représentants à chaque commission doivent être indiqués clairement (ajouter les accents éventuels) et le nom de famille souligné. Il conviendra d'employer la formule générale d'appel (M., Mme, Mlle, etc.). Les titres ne sont généralement pas indiqués.

3. Les modifications et additions ultérieures devront être communiquées au secrétaire de la commission intéressée :

<u>Première Commission</u>	M. Kheradi, bureau S-3170 A
<u>Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)</u>	M. De Souza, bureau S-3341 A
<u>Deuxième Commission</u>	Mme Kelly, bureau S-2963 J
<u>Troisième Commission</u>	Mme Kamal, bureau S-2963 D
<u>Cinquième Commission</u>	M. Acakpo-Satchivi, bureau S-2700 F
<u>Sixième Commission</u>	Mme Dauchy, bureau S-3460 A